



BULLETIN
OFFICIEL DU
DÉPARTEMENT

SPÉCIAL DÉLÉGATIONS

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Général en date du 7 février 2000

Election du Président du Conseil Général	3
Composition de la Commission Permanente	3
Remplacement de Conseillers Généraux dans les Commissions	4
Délégations du Conseil Général à la Commission Permanente	6

ARRETES

Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, en date du 7 février 2000 portant délégation de compétences à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Membres du Conseil Général	17
Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général en date du 7 février 2000 portant délégation de signature aux différents Directeurs et Chefs de Service du Conseil Général	18
Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général en date du 7 février 2000, portant délégation de signature à Monsieur Bernard TRONC, Directeur Départemental de l'Equipement	39
Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général en date du 10 février 2000, portant désignation de Conseillers Généraux pour siéger dans divers organismes	42
Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général en date du 10 février 2000 portant désignation de personnalités pour le représenter dans divers organismes	42

DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL GENERAL EN DATE DU 7 FEVRIER 2000

Election du Président du Conseil Général

Monsieur Henri EMMANUELLI est élu Président du Conseil Général des Landes.

Composition de la Commission Permanente

Le Conseil Général décide :

I - Détermination de la composition de la Commission Permanente

- de fixer le nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission Permanente ainsi qu'il suit :

8 Vice-Présidents
11 Membres

II - Désignation des Membres de la Commission Permanente

- Après avoir enregistré les candidatures aux différents postes de la Commission Permanente et constaté le dépôt d'une seule candidature par poste à pourvoir, M. le Président donne lecture de la composition de la Commission Permanente :

1er Vice-Président	M. Robert CABE
2ème Vice-Président	M. Jean Claude DEYRES
3ème Vice-Président	M. Jean Claude BRETHES
4ème Vice-Président	M. Alain SIBERCHICOT
5ème Vice-Président	M. Jean SALINAS
6ème Vice-Président	M. Jean Marc BOINE
7ème Vice-Président	Mme Pierrette FONTENAS
8ème Vice-Président	M. Alain DUTOYA

Membres	M. Alain VIDALIES
	M. Guy DESTENAVE
	M. Paul GRIMBERG
	M. Bernard SUBSOL
	M. Jean Claude SESCOUSSE
	Mme Elisabeth SERVIERES
	M. Christian CAZADE
	M. Pierre DUFOURCQ
	M. Jean Jacques DARMAILLACQ
	M. Louis CAULONQUE
	M. Alain SALLEFRANQUE

Remplacement de Conseillers Généraux dans les Commissions

Le Conseil Général décide :

- de désigner les Conseillers Généraux ci-après pour siéger :

. en remplacement de M. PONTARRASSE

a) aux Commissions intérieures suivantes

Commission des Affaires Economiques et des Finances : M. Robert CABE

Commission de l'Education et des Sports : M. Raymond GARRIGUES

Commission de la Sécurité, de la Formation et du Personnel : M. Jacques DUCOS

Commission du Tourisme et du Thermalisme : M. Robert CABE

b) aux organismes suivants

Commission chargée de l'établissement de la Mme Danielle MICHEL
liste annuelle du Jury criminel (année 2000) :

Syndicat Mixte département des Landes - Mme Elisabeth SERVIERES
Commune de Pontonx-sur-l'Adour :

Syndicat Mixte du Pays Tyrossais : M. Alain DUTOYA

Comité Technique d'orientation et de
reclassement professionnel (COTOREP) : M. Jacques DUCOS
(suppléant de M. Jean Marie BOUDEY)

Commission consultative paritaire
départementale relative aux assistantes et
assistants maternels : M. Christian CAZADE
(suppléant de M. Raymond GARRIGUES)

Etablissements d'hébergement pour personnes
âgées :

Logements Foyers d'Amou M. Jean Claude BRETHES
Logements Foyers de Saint Sever M. Alain DUTOYA

Commission de Gestion et de Surveillance du
Domaine départemental d'Ognoas : M. Robert CABE

Commission de Surveillance du Laboratoire
départemental : M. Raymond GARRIGUES

Commission départementale d'Aménagement
Foncier : M. Jean Marie BOUDEY
(suppléant de M. Franck MARCADE)

Commission départementale de la Carte des Terres Agricoles :	M. Guy DESTENAVE
Syndicat Mixte départemental d'Electricité et d'Eau des Communes :	Titulaire : M. Christian CAZADE
Conseil d'Administration du SDIS :	M. Alain VIDALIES
Contribution des extracteurs de Granulats aux travaux d'aménagement de l'Adour et du Gave de Pau - Commission de Surveillance	M. Jean Marie BOUDEY (suppléant de M. Christian CAZADE)
Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais :	M. Henri EMMANUELLI
Régie départementale de Transports des Landes :	M. Jean Marie BOUDEY
Conseil d'Administration de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour :	M. Bernard SUBSOL (suppléant M. Jean Claude SESCOUSSE)
Conseil d'Administration de l'I.U.T. des Pays de l'Adour :	Titulaire : M. Alain VIDALIES
Conseil d'Administration des Collèges Publics Hagetmau	M. Jean Claude BRETHES (suppléant de M. DUTOYA)
Mugron	Titulaire : M. Henri EMMANUELLI M. Alain DUTOYA
Saint-Sever	(suppléant de M. Jean Claude BRETHES)
Commission d'aide au Sport individuel de haut niveau :	M. Christian CAZADE
Commission Consultative "Profession Sports Landes" :	M. Christian CAZADE
Commission Informatique :	M. Jean BOURDEN

en remplacement de Conseillers Généraux

Société d'Aménagement Touristique et d'Equipement des Landes - SATEL : en remplacement de M. Bernard SUBSOL	M. Henri EMMANUELLI
Syndicat Mixte pour l'aménagement Touristique de Moliets et Maâ en remplacement de M. Alain SIBERCHICOT	M. Henri EMMANUELLI
Syndicat Mixte pour l'aménagement du Parc d'Abbesse à St-Paul-lès-Dax (en remplacement de M. Jean Claude SESCOUSSE)	M. Henri EMMANUELLI
Conseil départemental d'Hygiène Titulaire : en remplacement de M. Paul GRIMBERG Suppléant : en remplacement de Mme Elisabeth SERVIERES	Mme Elisabeth SERVIERES M. Paul GRIMBERG
Syndicat Mixte pour l'aménagement de Port d'Albret Sud en remplacement de M. Paul GRIMBERG	M. Henri EMMANUELLI
Association de Préfiguration de l'Institut Français du Thermalisme en remplacement de M. Robert CABE	M. Henri EMMANUELLI

Délégations du Conseil Général à la Commission Permanente

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général délègue à la Commission Permanente les attributions suivantes :

Secteur Economique

Attribution des aides départementales :

- à la création d'entreprises
- au développement industriel et artisanal et à la création d'emplois
- à l'innovation
- à l'économie sociale
- à l'artisanat
- à la pêche artisanale
- au développement des hébergements et des équipements touristiques
- à la création des gîtes sociaux
- au développement des stations littorales
- au développement du thermalisme
- au développement et à l'aménagement rural

Attribution des avances remboursables aux entreprises en difficulté

Participation aux frais d'études et de promotion et subventions économiques

Agriculture

Attribution des aides départementales :

- à l'hydraulique d'intérêt local (irrigation et drainage)
- au déplacement des lignes électriques
- aux travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier et rural
- à la réalisation d'échanges amiabiles d'immeubles ruraux
- à l'équipement des coopératives
- à l'équipement des C.U.M.A.
- à la culture de l'asperge
- à la plantation du vignoble
- à l'accouvage landais de canetons mulards
- à la relance de la production bovine
- à l'abattage et au repeuplement des cheptels bovins
- à la réalisation d'études prévisionnelles à l'installation des jeunes agriculteurs
- à la comptabilité - gestion des jeunes agriculteurs
- aux actions de formation en agriculture

- à l'installation des jeunes agriculteurs
- à l'acquisition de parts sociales de CUMA par les jeunes agriculteurs
- à l'acquisition de parts sociales de société coopérative agricole dans la filière foie gras
- à la création de groupements d'employeurs agricoles
- à la mise en conformité des producteurs de canards gras Label Landes
- à la gestion des effluents
- à la plantation du kiwi
- à l'équipement pour le stockage des cadavres d'animaux
- au suivi sanitaire des couvoirs
- aux agriculteurs en difficulté
- à la réalisation des diagnostics de coûts de mécanisation

Actions en faveur de la course landaise : aide à l'équipement des ganaderias

Aménagements fonciers :

- avis relatifs aux créations des Commissions communales ou intercommunales et pour l'approbation des périmètres
- pré-études - études d'impact : désignation des cabinets d'études
- opérations de remembrement de réorganisations foncières et périmètres d'échanges amiables : désignation des maîtres d'oeuvre
- conventions de financement avec le Ministère des Transports ou les Sociétés autoroutières pour leur participation au titre des remembrements (art. 10 de la loi du 8.8.1962)
- conventions de financement pour des opérations à caractère interdépartemental
- convention SAFER : examen des possibilités de financement des frais de stockage des terres par la SAFER au titre des réorganisations foncières et du remembrement (Hors art. 10)
- modification des programmes d'aménagements fonciers et de travaux connexes et utilisation des provisions

Laboratoire Départemental - Domaine Départemental d'Ognoas : Approbation des actes, contrats et conventions

Fixation de la date limite des déclarations de récolte de vin

Secteur Equipements Ruraux

Répartition entre les communes des dotations cantonales du Fonds d'Equipement des Communes et report des reliquats de crédits sur la dotation de l'exercice suivant

Attribution des aides :

- à la réalisation d'équipements sportifs
- à la réalisation de terrains de tennis et de frontons place libre
- à l'informatisation des communes
- à l'achat de conteneurs destinés à la collecte du verre

- à l'alimentation en eau potable des écarts
- aux communes du littoral pour leurs équipements en postes émetteurs récepteurs pour la surveillance des plages

Reports d'échéances résultant des avances remboursables accordées pour la réalisation de lotissements communaux ou d'opération d'habitat groupé

Attribution des reliquats de crédits et modification d'affectation des aides accordées dans le cadre des règlements d'aide :

- aux travaux d'assainissement des communes
- aux travaux d'alimentation en eau potable des communes
- au traitement et à la collecte des ordures ménagères

Réaffectation des crédits attribués à des opérations n'ayant pas démarré au 30 septembre dans le cadre des règlements d'aide :

- aux travaux d'assainissement des communes
- aux travaux d'alimentation en eau potable des communes
- au traitement et à la collecte des ordures ménagères

Affectation des reliquats de crédits provenant :

- du Fonds National de Développement des Adductions d'Eau (F.N.D.A.E.)
- du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (F.A.C.E.)
- de la Redevance des Mines

Electrification Rurale : approbation des programmes de travaux et attribution des aides

Programme départemental de la maîtrise de l'Energie et de l'Environnement :

- approbation de l'accord cadre et des conventions d'application à intervenir avec l'ADEME pour la mise en place d'un nouveau programme de partenariat dans les domaines de la maîtrise de l'Energie et de la Collecte et du traitement des déchets

Secteur Environnement

Aide à la protection des milieux naturels

Aide à la restauration et à l'entretien des cours d'eau

Aide à la préservation des Barthes de l'Adour

Attribution des aides à l'entretien et à la plantation des chênaies de l'Adour

Exercice du droit de préemption dans les zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles du Département et transactions foncières en découlant

Délégation à une collectivité tierce du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles et attribution de participation financière à l'acquisition de terrains découlant de cette délégation

Répartition des crédits provenant de la contribution volontaire des extracteurs de granulats

Avis relatif à la réglementation de la pêche

Entretien des itinéraires cyclables :

- en forêt domaniale :

. approbation des conventions à intervenir avec l'ONF pour l'entretien du réseau

. approbation du programme annuel des travaux à réaliser

- en site propre :

. approbation des conventions fixant les modalités de réalisation techniques et financières de l'entretien entre le Département et les Collectivités Locales concernées

Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée non motorisée :

- inscription de chemins ruraux ou de portions de chemins ruraux au P.D.I.P.R.

- travaux d'aménagement réalisés par le Département : approbation des conventions à intervenir avec les Collectivités concernées

Entretien des ouvrages créés par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Adour :

- approbation des conventions particulières à intervenir pour chaque site

Secteur Education et Sports

a) Education

Attribution :

- des Prêts d'Honneur d'Etudes

- des aides complémentaires aux étudiants participant au programme européen « Erasmus Socrates »

Collèges et Cités Scolaires :

- fonctionnement général des Collèges : délégation pour toutes dispositions pratiques et administratives et pour la répartition des crédits réservés aux dépenses imprévues

- adoption des programmes d'acquisition ou de rénovation du mobilier scolaire et attribution des dotations correspondantes

- aide aux Collèges pour l'acquisition ou le renouvellement de matériel pédagogique

- aides aux collèges pour l'équipement informatique pédagogique

- attribution des aides départementales aux ateliers de pratique artistique des Collèges ou de l'I.U.F.M. Antenne de Mont-de-Marsan

- attribution des aides aux projets d'action éducative des Collèges et des Lycées

- attribution des logements dans les Collèges par voie de concession ou de convention d'occupation précaire conformément au décret du 14 mars 1986

- avis sur les propositions de désaffectation des biens mobiliers à valeur marchande des Collèges

- décision de mise au rebut de biens mobiliers n'ayant plus aucune valeur marchande proposée par les Collèges

- cités scolaires mixtes : approbation des conventions avec la Région

Raccordement à Internet : liste des Ecoles bénéficiaires - attribution des subventions et approbation des contrats et conventions à intervenir

Répartition de l'aide aux œuvres landaises organisatrices de séjours de vacances

Attribution des crédits pour l'édition de documents pédagogiques au CDDP

Attribution des aides dans le cadre du fonds de soutien aux projets jeunes « landes imaginactions »

b) Sports

Attribution des aides :

- à la formation des cadres sportifs bénévoles
- aux clubs sportifs gérant une école de sport
- à la participation et à l'organisation de manifestations sportives promotionnelles
- au sport individuel de haut-niveau
- aux Associations Sportives locales UNSS des Collèges et Lycées publics
- au mouvement sportif dans le cadre de l'opération « Profession Sport Landes »
- aux sports individuels pratiqués par équipe

Organisation des journées départementales du sport et du sport scolaire et approbation des conventions

Secteur Culturel

Attribution des aides départementales :

- à l'aménagement et l'équipement de locaux à usage culturel
- à l'acquisition de mobilier ou de matériel à usage culturel
- au développement de bibliothèques et médiathèques publiques
- à la diffusion du spectacle vivant
- à l'édition culturelle
- à la création artistique
- à des manifestations culturelles occasionnelles
- à la recherche historique, archéologique et ethnologique ainsi qu'à diverses études et inventaires du patrimoine
- aux événements artistiques départementaux retenus par le Conseil Général
- aux actions en faveur du Cinéma
- aux actions en direction du Théâtre
- aux opérations et expositions muséographiques
- aux manifestations initiées par les bibliothèques du réseau

Décisions relatives aux ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES c'est-à-dire les décisions liées à l'organisation des colloques, conférences, expositions, concours, spectacles, l'édition de documents en maîtrise d'ouvrage départementale, la gestion du matériel scénique ainsi que celles qui y sont directement rattachées, à savoir : contrats, conventions et avenants, tarifs, demandes de subventions, règlements pour les jeux et concours

Approbation de tous actes et documents relevant de la gestion courante des musées départementaux y compris modification des tarifs d'entrée et des prix de vente des produits dérivés

Détermination des conditions et des tarifs de vente au public des tirages photographiques, films, photocopie et publication du Service des Archives Départementales et du Service de la conservation départementale des Musées

Charte départementale des Musées landais :

- approbation des demandes d'adhésion
- attribution des aides aux Musées

Attribution des aides aux Communes pour la restauration de leur patrimoine protégé et non protégé y compris les annulations ou les modifications d'opérations sur programmes antérieurs

Secteur Aménagement

A l'intérieur du programme triennal de voirie, intervertir en cours d'exercice la réalisation d'opérations en tant que de besoin ou avancer la réalisation d'opérations en utilisant des reliquats de crédits

Exécution des conventions de mise à disposition des Services de la D.D.E. (Parc et Subdivisions territoriales) et approbation des avenants annuels

Détermination du programme des travaux à engager en cas de dégâts liés aux intempéries ou en cas d'urgence

Subventions aux communes pour la réparation de voies communales endommagées à la suite des intempéries de nature exceptionnelle

Attribution des subventions aux communes pour les voies communales de rattachement du Centre Bourg au réseau national ou départemental

Approbation dans le cadre d'une convention type des conventions réglant les rapports entre les communes et le Département sur les sections des chemins départementaux situées en agglomération

Adoption des actions du plan départemental d'actions de Sécurité Routière

Approbation des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Fixation et homologation des tarifs des transports publics réguliers routiers d'intérêt départemental (et notamment des tarifs de transports scolaires)

Attribution de subventions aux communes pour l'achat de cars destinés au ramassage scolaire dont la compétence relève du Département

Décisions relatives :

- à la délégation de compétence du Département aux organisateurs de second rang de transports scolaires, à la mise en oeuvre du schéma départemental des transports et au conventionnement des services publics routiers de voyageurs

- à l'exploitation et la gestion des gares routières

Demande de concours des services techniques de l'Etat

Elaboration de documents d'urbanisme - Concours particuliers aux petites communes rurales - Attribution des aides à l'Agence départementale d'aide aux Collectivités Locales

Unité de recherche et de développement d'un combustible bois - Fixation des tarifs et des conditions de vente de l'énergie produite

Transports scolaires interdépartementaux : approbation des conventions à intervenir avec les Départements et les collectivités limitrophes

Conservation et administration des propriétés du Département : passation de tous actes

Détermination et modification de l'affectation des propriétés départementales utilisées par les Services Publics

Passation des actes portant cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Approbation de tous actes et conventions à intervenir pour l'occupation de locaux par les services du Département

Pourvoir aux mesures relatives à la voirie départementale et aux anciennes voies ferrées des Landes déclassées

Secteur Social

Attribution de dotations aux mères médaillées de la Famille Française

Attribution de secours urgents en cas de sinistres graves

Remise de dettes et reports d'échéance pour les prêts à la construction dans les cas relevant des cinq hypothèses définies par le Conseil Général

Remise de dettes dans le cadre du Fonds des accédants à la propriété en difficulté

Secours en faveur des veuves de cantonniers du service vicinal

Revalorisation des rentes « accidents du travail » des anciens ouvriers des chemins départementaux

Attribution des participations dans le cadre de l'accompagnement d'activités en faveur de l'emploi des jeunes

Approbation des actes, contrats et conventions afférents à la prestation spécifique dépendance

Atelier Protégé Départemental et C.A.T. de Nonères : approbation des actes, contrats et conventions

Attribution des subventions aux clubs du 3ème âge

Activités du service d'animation (calendrier, tarifs, conventions,...)

Secteur Financier

Réalisation des emprunts départementaux dans la limite du volume global des emprunts votés

Renégociation, remboursement anticipé des emprunts du Département, opérations de réaménagement et de restructuration de la dette départementale, instruments de couverture de taux, opérations de SWAP,...

Réalisation et utilisation d'un crédit de trésorerie

Garantie du Département pour les emprunts réalisés par l'Office Public Départemental d'H.L.M. dans le cadre de la réglementation en vigueur

Garantie du Département pour les emprunts contractés par la Société de Crédit Immobilier Aquitaine Sud et par la S.A. d'H.L.M. des Landes

Préparation, passation, exécution et règlement :

- des marchés de travaux, de fournitures et de services
- des contrats portant délégation de services publics passés dans les formes établies par les lois et règlements

Répartition du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle

Répartition du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

Contrats d'assurance du Département

Baux des biens donnés ou pris par le Département

Avenants de réaménagement d'emprunts garantis par le Département pris en application des lois et règlements relatifs au réaménagement de prêt à l'habitat social

Avenants de réaménagement d'emprunts garantis si ceux-ci ont pour but de maintenir ou de diminuer la charge de la dette

Demandes de remises gracieuses de pénalités liquidées sur les taxes d'urbanisme perçues au profit du Département

Admission en non-valeur des taxes d'urbanisme

Approbation des conventions de mise à disposition des fonds entre le Département et les Syndicats Mixtes

Création, modification et suppression de régies d'avances et de recettes et (ou) d'avances et de recettes au titre du budget principal et des budgets annexes

Divers

Actions à intenter en justice au nom du Département

Passation de toutes conventions transactionnelles

Prises de sûretés réelles par le Département

Acceptation de dons ou legs

Modification des échéanciers de remboursement des prêts et avances accordés par le Département

Attribution de mandats spéciaux aux Conseillers Généraux et remboursement des dépenses correspondantes

Règlement des questions de gestion du personnel à l'exclusion des créations d'emplois

Recrutement de personnel départemental : organisation de concours confiée au Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale

Approbation des conventions de stage de formation des élus et du personnel

Demandes d'avances formulées par des fonctionnaires du Département pour l'acquisition de véhicules nécessaires à l'exécution de leur service

Approbation des contrats ou conventions de mise à disposition de matériel, de mobilier, de personnel, de locaux, de véhicules, etc... passés dans le cadre de la gestion des affaires courantes, ainsi que d'adhésion à différents organismes

Réforme et aliénation de biens mobiliers appartenant au Département

DELIBERATIONS

Conseil Général

Approbation de la convention à intervenir avec la Ville de Mont-de-Marsan pour l'utilisation des panneaux électroniques

Approbation des modalités de prise en charge par le Département des frais de déplacements, transports, hébergement, ... de tiers

Fixation du prix de vente du Bulletin Officiel du Département

Avis sur les transferts de licence de débits de boissons

ARRETES

Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général, en date du 7 février 2000 portant délégation de compétences à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Membres du Conseil Général

Article 1

Conformément au tableau ci-après, délégation de compétences est donnée à chacun des Vice-Présidents et Conseillers Généraux ainsi désignés à l'effet de suivre les dossiers du Conseil Général entrant dans les secteurs qui leur sont dévolus, à compter du 7 février 2000.

Article 2

L'arrêté n° 98.26 du 31 mars 1998 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

M. Robert CABE	Politique contractuelle et équipements ruraux Missions spécifiques - SDIS - SATEL
M. Jean-Claude DEYRES	Délégué pour le Secteur Social
M. Alain SIBERCHICOT	Délégué à l'Agriculture
M. Paul GRIMBERG	Délégué à l'Environnement Délégué à l'Aménagement du Littoral
M. Christian CAZADE	Délégué aux Infrastructures et à la Voirie Délégué à la Régie Départementale de Transports des Landes
Mme Pierrette FONTENAS	Déléguée à la Protection de l'Enfance
M. Guy DESTENAVE	Délégué aux Finances
M. Bernard SUBSOL	Délégué aux Sports Délégué à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales
M. Jean-Claude BRETHES	Délégué au Tourisme et à la Promotion du Département
Mme Danielle MICHEL	Déléguée au Thermalisme Déléguée au Logement et à l'Association Départementale d'Information sur le Logement
M. Jacques DUCOS	Délégué aux Assises de la Ruralité
M. Dominique COUTIERE	Délégué au Développement Economique
M. Jean SALINAS	Délégué pour le Personnel Départemental
M. Jean-Marc BOINE	Délégué à la Culture
M. Jean-Marie BOUDEY	Délégué au Patrimoine Départemental et au C.A.U.E.
M. Alain DUTOYA	Délégué à l'Innovation, au Commerce et à l'Artisanat
M. Jean-Claude SESCOUSSE	Délégué à l'Education et à la Formation Délégué à la Mission Locale
M. Alain VIDALIES	Délégué à la Forêt
M. Raymond GARRIGUES	Délégué aux Personnes Handicapées
M. Jean BOURDEN	Délégué à l'A.L.P.I.

Arrêtés de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général en date du 7 février 2000 portant délégation de signature aux différents Directeurs et Chefs de Service du Conseil Général

**Délégation de signature à Monsieur Robert FANINOZ,
Directeur Général des Services**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert FANINOZ, Directeur Général des Services à l'effet de signer tous documents administratifs à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- arrêtés,
- circulaires et instructions générales
- rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux,

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur FANINOZ, la délégation qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté, sera exercée par Mademoiselle Evelyn MARQUE.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.01 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité Départementale

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité Départementale, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à ses services :

1) Administration Générale

- Personnel départemental affecté à la D.S.D. : congés annuels, autorisations d'absence, états de frais de déplacement, ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine et dans le Gers.

- Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

- Commandes et marchés :

a) Lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics,

b) Signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés.

c) Actes relevant de la conduite d'opérations ou de la maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes.

d) Attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du CCAG-PI.

2) Comptabilité et Matériel

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de la Solidarité Départementale.

- Attestation de la réalisation du service fait

- Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale ;

- Décisions relatives au contrôle de l'utilisation des véhicules automobiles utilisés par la D.S.D.

3) Service Départemental d'Action Sociale (Loi du 9 Janvier 1986 et Loi du 1er Décembre 1988 modifiée, relative à la mise en place du RMI)

Toutes correspondances avec les usagers du Service, à l'exclusion de celles adressées aux Ministères et aux Administrations Régionales et tous actes, intervenant dans le cadre de l'application du programme annuel départemental d'insertion et du plan départemental de prévention.

4) Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, prévue par le Titre II du Code de la Famille et de l'Aide Sociale (Articles 40 à 123)

- Admission des mères ou des futures mères au centre maternel ou en service hospitalier ;
- Pièces justificatives en matière d'attribution d'aide à domicile ;
- Admission des enfants dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, quelle que soit la catégorie juridique ;
- Saisine du Juge des Enfants, en vue de provoquer une mesure de tutelle aux prestations sociales ;
- Signalements d'enfants en danger à l'autorité judiciaire ;
- Actes relatifs au placement et à la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Actes relatifs à la gestion des Assistantes Maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Contrat de placement avec les Assistantes Maternelles ;
- Gestion des situations d'enfants placés sous mandat d'administrateur ad hoc.

5) Action Sanitaire et médico-sociale en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse (Articles 146 à 190 du Code de la Santé Publique)

- Actes relatifs à la direction et coordination du service de P.M.I. ;
- Décision d'agrément ou de retrait d'agrément des Assistantes Maternelles ;
- Organisation des actions de formation en faveur des Assistantes Maternelles ;
- Décisions de retrait d'un enfant chez une gardienne ne donnant pas tous les soins nécessaires ;
- Actes intervenant dans l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension des établissements concourant à la protection, à la garde ou au placement des enfants du premier et du second âge et dans le contrôle de ces établissements ;
- Décisions de refus d'agrément de structures d'accueil de la petite enfance.

6) Lutte contre les Fléaux Sociaux

- Actes relatifs à la mise en oeuvre de la prophylaxie de la tuberculose (Chapitre 1er du Titre I du Livre III du Code de la Santé Publique) ;
- Actes relatifs à la mise en oeuvre de la prophylaxie des maladies vénériennes (Chapitres 1 et 2 du Titre II du Livre III du Code de la Santé Publique).

7) Dépistage des affections cancéreuses et surveillance après traitement des anciens malades (Loi du 19 Décembre 1963)

- Actes relatifs à la mise en oeuvre de ces actions.

8) Service de Vaccinations

- Actes relatifs à la mise en oeuvre de ces actions.

9) Aide Sociale (Articles 124 à 202 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, Loi du 24 Janvier 1997 instituant la Prestation Spécifique Dépendance)

- Actes intervenant dans la procédure d'admission à l'Aide Sociale et présentation des dossiers devant les Commissions d'Admission et les Commissions Locales de Dépendance.

- Actes relatifs à l'exercice des actions en justice et à l'instruction et la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale ;

- Délivrance de bons de transport en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées ou inadaptées sociales, démunies de ressources ;

- Inscriptions hypothécaires et radiations.

10) Tutelle et contrôle des établissements et services sociaux fournissant des prestations d'Aide Sociale relevant de la compétence du Département

- Actes relatifs :

* au contrôle technique et financier ;

* à l'instruction des budgets en vue de la tarification des prestations ;

* à l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension de ces établissements ;

* à l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale ;

- Décisions de refus d'autorisation de création d'établissement d'hébergement de personnes âgées, de personnes handicapées ou de maisons d'enfants à caractère social.

11) Téléalarme et SAPAL, Service Animation et N° Vert I.M.A.G.E.

- Actes relatifs à la mise en oeuvre des actions engagées par ces services.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Francis LACOSTE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Madame le Docteur Chantal d'UZER en ce qui concerne la lutte contre les fléaux sociaux, le dépistage des affections cancéreuses, le service de vaccinations ;

- Madame le Docteur Odile LAMBERT en ce qui concerne l'action sanitaire et médico-sociale en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse ;

- Mademoiselle Marie-Claire LAMARQUE, à l'exception de la Commune de POYANNE, Mademoiselle Valentine JUILLARD et Mademoiselle Sandrine LE PELTIER, Inspecteurs des Affaires Sanitaires et Sociales, en ce qui concerne l'Aide Sociale à l'Enfance ;

- Monsieur Bernard DOUMEINGTS, Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales, en ce qui concerne les prestations d'aide à domicile consacrées à l'enfance et en ce qui concerne la tutelle et le contrôle des établissements d'accueil des personnes âgées (structures hospitalières), des maisons d'enfants à caractère social, des lieux de vie ;

- Mademoiselle Delphine RUFFAT, en ce qui concerne les prestations de maintien à domicile et d'accueil en établissement des personnes âgées ou handicapées, et le service I.M.A.G.E. ;

- Monsieur Claudy BERNARD, Coordonnateur Technique Départemental, en ce qui concerne les actions sociales menées par le service social départemental et, notamment, les actions mises en application dans le cadre du programme départemental d'insertion ;

- Madame Sylvie DESCAT et Madame Francine SANSON, en ce qui concerne les documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement du service départemental d'action sociale ;

- Madame Martine FRAISSE, en ce qui concerne la rubrique comptabilité et matériel.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.02 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Solidarité Départementale, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Jean-Luc ESTOURNES,
Directeur de l'Aménagement**

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, Directeur de l'Aménagement, et en cas d'empêchement à Monsieur Bernard BOUCHAND, Directeur Adjoint de l'Aménagement, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à la Direction, les documents suivants :

1.1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général

- a - Correspondances techniques avec les Maires relatives à la mise en oeuvre des programmes,
- b - Correspondances techniques avec les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre des programmes,
- c - Diffusion des comptes-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,
- d - Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1-2 - Commandes et marchés :

- a) - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des marchés Publics,
- b) - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,
- c) - actes relevant de la Conduite d'Opération ou de la Maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,
- d) - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du CCAG-PI.

1.3 - Engagement d'opérations domaniales dans le cadre des programmes arrêtés par le Conseil Général ou dans le cadre d'opportunités foncières particulières, et notamment :

- a) Rapport de présentation des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et des dossiers d'enquête parcellaire.
- b) Rapport de présentation des arrêtés de D.U.P. et de cessibilité.

1-4 - Gestion, conservation et exploitation du domaine public routier départemental

- a) Délivrance des alignements, des autorisations de voirie et des autorisations d'occupation temporaire intéressant le domaine public routier départemental.
- b) Réglementation de la circulation et gestion des dérogations relatives à cette réglementation en cas de poses de barrières de dégel sur les chemins départementaux.
- c) Interdiction ou réglementation temporaire de la circulation et du stationnement à l'occasion de travaux, manifestations sportives ou culturelles et en cas de force majeure.
- d) Réglementation de la circulation sur les ponts.
- e) Autorisations individuelles de transports exceptionnels et de circulation d'ensemble des véhicules comprenant une ou plusieurs remorques.
- f) dérogations exceptionnelles aux dispositions des arrêtés ministériels du 22 octobre 1970 et du 25 mai 1971 interdisant l'utilisation des pneus à crampons par des véhicules d'un P.T.C. supérieur à 3,5 tonnes, dans le cadre des autorisations ministrielles.

1.5 - Transports

- a) Délivrance et validation des titres de transports émis par le Conseil Général.
- b) Documents relatifs à la conduite d'exploitation et au contrôle des services de transports hors conventions contractuelles

1.6 - Réseau Ferré Départemental

Contrôle et surveillance du Réseau Ferré Départemental et de son exploitation, et notamment :

- a) Délivrance des arrêtés d'alignement.
- b) Délivrance des autorisations de traversée des voies ferrées.
- c) Arrêté de police des gares.
- d) Suivi et contrôle de la convention de délégation de service public.
- e) Règlements de sécurité.

1.7 - Direction Départementale de l'Equipement

Correspondances avec les Services de la Direction Départementale de l'Equipement, et en particulier les Subdivisions territoriales découlant de l'application des conventions susvisées des 30 avril 1993 et 27 août 1993 et de leurs avenants annuels.

1.8 - Personnel

Autorisations d'absence, congés et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, état de frais de déplacement du personnel placé au sein de la Direction de l'Aménagement.

1.9 - Comptabilité

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Aménagement.
- Attestation de la réalisation du service fait.

Article 2 :

Délégation est donnée, en cas d'empêchement de Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, Directeur de l'Aménagement, ou de Monsieur Bernard BOUCHAND, Directeur Adjoint de l'Aménagement, aux agents de la Direction de l'Aménagement, dont les noms suivent à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions respectives, les documents suivants :

M. MAHE (Programmation et Gestion des crédits)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-1 d ; 1-7
M. JEUNE (Bâtiments)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-2 c
M. DUBOSCQ (Infrastructures Mont-de-Marsan)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-2 c ; 1-7
M. FAUCHE (Infrastructures Dax)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-2 c ; 1-7
M. DUFORT(Transports)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-5 a ; 1-5 b ; 1-6
M. CAPDEVIOLLE (Patrimoine)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b
M. MONDIN (Energie)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b

En cas d'empêchement de Monsieur FAUCHE ou de Monsieur DUBOSCQ, les délégations correspondantes sont respectivement exercées par Monsieur MAZAUD et Monsieur HERNANDEZ.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.03 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de l'Aménagement, Monsieur le Payer Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à
Monsieur François-Xavier BENUSIGLIO, Directeur de
l'Education, des Sports et de la Culture**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Xavier BENUSIGLIO, Directeur de l'Education, des Sports et de la Culture, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa direction les documents suivants :

1-1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général :

- a) Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,
- b) Diffusion des comptes rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,
- c) Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1-2 - Commandes et marchés :

- a) Lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'Article 321 du Code des Marchés Publics,
- b) Signature des bons de commandes et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,
- c) Attributions de la personne responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du Cahier des Clauses Administratives Générales - travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du CCAG-FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du CCAG-PI.

1-3 - Archives départementales :

- a) Accusés de réception de bordereaux de versements,
- b) Demandes d'emprunts de documents et accusés de réception,
- c) Lettres techniques relatives au traitement des Archives,
- d) Correspondances techniques relatives à la communication de documents sur place, au prêt d'expositions, la communication de microfilms,
- e) Réponse à des demandes de recherches émanant de particuliers.

1-4 - Médiathèque départementale :

Correspondances techniques avec les responsables des dépôts, relais et médiathèques du réseau concernant l'organisation des tournées, des animations ou du plan de formation.

1-5 - Conservation départementale des musées :

Correspondance avec les techniciens, les chercheurs ou les conservateurs de collections liées à la mise en oeuvre des programmes muséographiques ou d'animation de la conservation départementale.

1-6 - Personnel :

Autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacements des personnels placés au sein de la Direction de l'Education, des Sports et de la Culture.

1-7 - Comptabilité :

a) Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Education, des Sports et de la Culture.

b) Attestation de la réalisation du service fait.

1-8 - Relations avec les Administrations

Correspondances et relations avec les administrations concernées par les activités de la Direction et particulièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, l'Inspection Académique et la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur François-Xavier BENUSIGLIO, les délégations suivantes, décrites à l'article 1er du présent arrêté, seront exercées par les chefs de services de la Direction de l'Education, des Sports et de la Culture, dans la limite des attributions de leur service :

Mme BOUCHAUD-CAMIADE (Service Education et Sports)	1-1 c ; 1-6 ; 1-7
M. Philippe MARY (Service Culture)	1-1 c ; 1-6 ; 1-7
M. Jacques PONS (Service Départemental des Archives)	1-2 a ; 1-2 b ; 1-3 ; 1-6 ; 1-7
Mme Marie-Hélène RENOU (Bibliothèque Départementale)	1-2 a, 1-2 b ; 1-4 ; 1-6 ; 1-7
M. Philippe CAMIN (Conservation Départementale des Musées)	1-2 a, 1-2 b ; 1-5 ; 1-6 ; 1-7

En cas d'empêchement de Madame Marie-Hélène RENOU la délégation correspondante sera exercée par Madame Cécile TERRAYRE.

Article 3 :

L'arrêté n°00.04 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de l'Education, des Sports et de la Culture, Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Olivier CARBONNIERE, Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier CARBONNIERE, Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents suivants :

1.1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général

a - Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,

b - Diffusion des comptes-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,

c - Commandes et marchés :

1 - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des marchés Publics,

2 - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,

3 - actes relevant de la Conduite d'Opération ou de la Maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,

4 - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS, et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du C.C.A.G. - PI.

1.2 - Administration Générale - Personnel :

- Autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacement des personnels placés au sein de la Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural.

- Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1.3 - Comptabilité :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural.

- Attestation de la réalisation du service fait.

1.4 - Relations avec les Administrations :

Correspondances avec les Services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et relations avec toutes Administrations concernées par les activités de la Direction, du Laboratoire Départemental et du Domaine d'Ognoas.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier CARBONNIERE, Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural, les délégations mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées par Monsieur Gérard GUINOT, Adjoint au Directeur, chargé des équipements ruraux ou par Monsieur Jean-Paul HAUQUIN, responsable de la Cellule Hydrogéologie.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.05 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural, Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Patrick DULAU,
Directeur de l'Environnement**

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Patrick DULAU, Directeur de l'Environnement à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les documents suivants :

1.1. - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général :

a - Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,

b - Diffusion des compte-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,

c - Convention de passage dans le cadre du Plan Départemental de Randonnée

d - Commandes et marchés :

1 - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics,

2 - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,

3 - actes relevant de la Conduite d'Opération ou de la Maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,

4 - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G.-FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du C.C.A.G. PI.

1.2. - Administration Générale - Personnel :

Dans la limite des attributions relevant de la Direction :

- Autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacement du personnel placé au sein de la Direction de l'Environnement.
- Copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1.3. - Comptabilité :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Environnement.
- Attestation de la réalisation du service fait.

1.4. - Relations avec les Administrations :

Correspondances et relations avec toutes les Administrations concernées par les activités de la Direction.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Patrick DULAU, Directeur de l'Environnement, les délégations mentionnées à l'article 1er du présent arrêté seront exercées par Monsieur Joachim OYARZABAL, Directeur-Adjoint de la Direction de l'Environnement.

Article 3 :

L'arrêté n°00.06 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de l'Environnement, Monsieur le Payer Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Pierre FIEUX,
Directeur de l'Action Economique****Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre FIEUX, Directeur de l'Action Economique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa direction les documents suivants :

1.1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtées par le Conseil Général :

- a) Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,

- b) Diffusion des comptes rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,
- c) Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1.2 - Commandes et marchés :

- a) Lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'Article 321 du Code des Marchés Publics,
- b) Signature des bons de commandes et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,
- c) Actes relevant de la conduite d'opération ou de la maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,
- d) Attributions de la personne responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du Cahier des Clauses Administratives Générales - travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du CCAG-FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du CCAG-PI.

1-3 - Personnel

Autorisations d'absence, congés annuels, ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine et états de frais de déplacement des personnels placés au sein de la Direction de l'Action Economique.

1-4 - Comptabilité

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Action Economique.
- Attestation de la réalisation du service fait.

1-5 - Relations avec les Administrations

Correspondances et relations avec les administrations concernées par les activités de la Direction et, particulièrement la Préfecture, la Trésorerie Générale, la Direction du Travail et de l'Emploi, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, les Services Fiscaux.

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre FIEUX, Directeur de l'Action Economique, les délégations décrites à l'article 1er du présent arrêté, seront exercées par Monsieur Paul GERBAUD, Adjoint au Directeur.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.07 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de l'Action Economique, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques DADALTO, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques DADALTO, Directeur du Personnel, de la Formation et des Moyens, à l'effet de signer :

1 - Administration générale

1.1 - Correspondances administratives courantes à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers régionaux et généraux, aux Maires et aux Présidents d'Etablissements Publics.

1.2 - Attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

2 - Gestion du personnel

2.1 - Déclarations réglementaires incomptant à l'employeur et toutes correspondances administratives et techniques destinées à la Sécurité Sociale, aux Caisses de retraite, au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et autres organismes dont relève le Département pour ses agents titulaires et non titulaires.

2.2 - Validations de services : correspondances avec les Caisses, Administrations et autres Collectivités

2.3 - Attestations de l'employeur de toutes natures

2.4 - Copies, ampliations d'arrêtés et de décisions

2.5 - Décisions relatives aux congés annuels et exceptionnels et à l'exercice des droits syndicaux par les agents

2.6 - Autorisations d'utiliser un véhicule personnel pour les besoins du service

2.7 - Ordres de mission, états de frais de déplacements

2.8 - Notification des décisions et avis des organismes compétents pour l'examen de la situation des agents (Comité Médical, Commission de Réforme ...)

3 - Salaires

3.1 - Certification des bordereaux de paie

3.2 - Demandes de remboursement des salaires : dossiers avec l'Assureur pour les personnels titulaires - dossiers avec la CPAM pour les personnels non titulaires

3.3 - Justificatifs de paiement des allocations pour perte involontaire d'emploi et des indemnités pour travaux dangereux, incommodes, insalubres ou salissants

4 - Formation

4.1 - Bulletins d'inscription pour les actions de formation - Correspondances avec les organismes de formation

4.2 - Conventions avec les établissements scolaires pour l'accueil des stagiaires

5 - Commandes et marchés

5.1 - Lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services de fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics

5.2 - Signature des bons de commandes et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés

6 - Comptabilité

6.1 - Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction

6.2 - Attestation de la réalisation du service fait

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques DADALTO, délégation est donnée à Monsieur Yan COUSTAUT, Technicien Territorial pour signer les bons de commandes des fournitures d'un coût inférieur à la somme de 1500 F ainsi que les pièces justificatives afférentes.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.08 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Personnel, de la Formation et des Moyens, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Madame Béatrice CAZALIS,
Chef du Service des Affaires Financières et du Budget**

Article 1er :

Délégation est donnée à Madame Béatrice CAZALIS, Chef du service des Affaires Financières et du Budget, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents suivants :

1.1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général

a - Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratiques des programmes.

b - Diffusion des compte-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes

1.2 - Administration Générale - Personnel

Dans la limite des attributions relevant du service :

- Autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états des frais de déplacement.
- Copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1.3 - Comptabilité

1) Toutes pièces comptables relatives au mandatement des dépenses, à l'émission des titres de recettes et au suivi de leur exécution.

2) Dans la limite des attributions relevant du service :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes.
- Attestation de la réalisation du service fait.

1.4 - Relations avec les Administrations

Correspondances et relations avec toutes les Administrations concernées par les activités du service.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Madame CAZALIS, Madame Annie DANTEZ, ou Madame Catherine DAIRE ou Madame Marie-José BENAGES sont habilitées à signer :

1) Toutes pièces comptables relatives au mandatement des dépenses, à l'émission des titres de recettes et au suivi de leur exécution,

2) dans la limite des attributions relevant du service :

- certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes,
- attestations de la réalisation du service fait,
- copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général,
- bordereaux d'envoi des pièces administratives à leur destinataire,
- congés du personnel.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.09 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Chef du Service des Affaires Financières et du Budget, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Jacques COURALET, Chef du Service Informatique

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques COURALET, Chef du Service Informatique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents suivants :

1.1 - Commandes et marchés :

- a - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics,
- b - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,
- c - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS, et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du C.C.A.G. - PI.

1.2 - Administration Générale - Personnel :

- a - Autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacement du personnel placé au sein du Service Informatique.
- b - Dans la limite des attributions relevant du service : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.
- c - Correspondances techniques avec les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes du Département.

1.3 - Comptabilité :

- a - Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant du Service Informatique.
- b - Attestation de la réalisation du service fait.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Jacques COURALET, Chef du Service Informatique, les délégations mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées par Monsieur Pierre TAILLE.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.10 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef du Service Informatique et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Madame Michèle VANDENACKER,
Directrice de l'Atelier Protégé Départemental et du
Centre d'Aide par le Travail de Nonères**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Michèle VANDENACKER, Directrice de l'Atelier Protégé Départemental et du C.A.T. de Nonères, à l'effet de signer :

- les congés, ordres de mission, autorisations de stage du personnel placé sous son autorité ;
- les mandats de paiement, titres de recettes et bordereaux afférents et toutes pièces justificatives établis par cet établissement.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Madame Michèle VANDENACKER, la délégation qui lui a été consentie à l'article premier du présent arrêté sera exercée par Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité Départementale.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.11 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice de l'Atelier Protégé, Madame le Chef du Bureau des Affaires Financières et du Budget, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Marcel TOULLIER,
Directeur du Foyer de l'Enfance, du Centre Maternel et
de l'Etablissement Public de soins, d'intégration et d'insertion**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel TOULLIER, Directeur du Foyer de l'Enfance, du Centre Maternel et de l'Etablissement Public de soins, d'intégration et d'insertion, à l'effet de signer :

- les arrêtés de recrutement des personnels temporaires engagés pour une période inférieure ou égale à 90 jours ;
- les mandats de paiement, titres de recettes et toutes pièces justificatives établies par ces établissements ;
- les arrêtés liés à la gestion des carrières ;
- les contrats de locations immobilières saisonnières avec ou sans versement d'arrhes ou d'acomptes ;
- les contrats courants nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur Marcel TOULLIER, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article premier du présent arrêté sera assurée par Mademoiselle Sophie HARISTOUY, Directrice des Services.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.12 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Foyer de l'Enfance, du Centre Maternel et de l'Etablissement Public de soins, d'intégration et d'insertion, Madame le Chef du Service des Affaires Financières et du Budget et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Aimé VUILLAUME,
Directeur du Laboratoire Départemental**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Aimé VUILLAUME, Directeur du Laboratoire Départemental, et en cas d'empêchement à Madame Claire PELLETIER chargée de mission, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents ci-après désignés :

I) Comptabilité :

- pièces comptables (facturations, états de recouvrement des analyses, état concernant les primes allouées, les frais de déplacement, de stage, de mission) et toutes pièces justificatives établies par cet établissement.
- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant du Laboratoire Départemental.
- Attestation de la réalisation du service fait.

II) Gestion administrative et scientifique du Laboratoire :

- documents administratifs courants nécessaires au bon fonctionnement du service.
- bulletins et compte-rendus d'analyses dans le respect des obligations de l'accréditation - COFRAC et des agréments attribués par les services officiels et les divers organismes certificateurs ou assimilés dûment autorisés.
- relations scientifiques et techniques
- devis auprès de clients divers tant pour des analyses d'eaux et d'environnement, que pour des analyses d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire au sens large.
- bons de commande des réactifs, produits, et petit matériel de laboratoire (hors marché).
- bon de commande du matériel (section d'investissement) figurant sur le programme annuel arrêté par la Commission de Surveillance du Laboratoire Départemental.

III) Personnel :

- congés du personnel
- ordres de mission du personnel pour les déplacements en Aquitaine
- autorisation de stage
- plans de formation de l'ensemble des personnels.

Article 2

En cas d'empêchement de Monsieur VUILLAUME ou de Madame PELLETIER, délégation est donnée :

- à Monsieur Michel MARBACH, Directeur Adjoint, ou à Madame Monique DUMARTIN, Directeur Adjoint, pour signer les congés des personnels scientifiques et techniques du Laboratoire.

- à Monsieur Michel MARBACH, Directeur Adjoint, pour signer dans le cadre des secteurs dont il a la responsabilité (Eau et Environnement, informatique) :

. les documents mentionnés au II de l'article 1 du présent arrêté, à l'exception des bons de commande du matériel (section d'investissement) figurant sur le programme annuel arrêté par la Commission de Surveillance du Laboratoire Départemental.

- à Madame Monique DUMARTIN, Directeur Adjoint, pour signer dans le cadre des secteurs dont elle a la responsabilité (microbiologie alimentaire, santé animale, qualité) :

. les documents mentionnés au II de l'article 1 du présent arrêté, à l'exception des bons de commande du matériel (section d'investissement) figurant sur le programme annuel arrêté par la Commission de Surveillance du Laboratoire Départemental.

. les bulletins d'analyse et rapports d'essais du secteur de chimie alimentaire en l'absence de Monsieur Thierry DURAND, responsable dudit secteur.

- à Monsieur Thierry DURAND, pour signer dans le cadre des secteurs dont il a la responsabilité (Chimie Alimentaire et Métrologie) :

. les congés des personnels affectés à ces secteurs d'activité.

. les documents mentionnés au II de l'article 1 du présent arrêté, à l'exception des bons de commande du matériel (section d'investissement) figurant sur le programme annuel arrêté par la Commission de Surveillance du Laboratoire Départemental.

- à Madame Elise MEUNIER, responsable administratif, pour signer :

. les congés des personnels affectés au secteur administratif et à tous les services généraux du Laboratoire Départemental (Entretien - Prélèvements - Maintenance - Laverie et Préparation des milieux de culture et des solutions dont ont besoin les agents scientifiques et techniques du Laboratoire Départemental.)

. les bons de commande des réactifs, produits et petit matériel de laboratoire (hors marchés) en accord avec les responsables scientifiques et techniques des secteurs concernés.

. les autorisations de stage de l'ensemble des personnels conformément au plan de formation et aux demandes des différents responsables des divers secteurs après validation par le Directeur du Laboratoire Départemental.

Article 4

L'arrêté n° 00.13 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Laboratoire, Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Jean LEGARTO,
Chef d'Exploitation du Domaine d'Ognoas**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean LEGARTO, Chef d'Exploitation du Domaine d'Ognoas, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents ci-après désignés :

- pièces comptables (facturation, états de recouvrement, états concernant les primes allouées, les frais de déplacements, de stage, de mission) ;
- relations techniques (devis auprès d'industriels ou de particuliers) ;
- commandes de matériel et d'approvisionnement (hors marché) ;
- congés du personnel ;
- notation du personnel ;
- ordres de mission du personnel ;
- autorisations de stage.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur LEGARTO, la délégation qui lui est consentie à l'article premier du présent arrêté sera exercée dans les mêmes conditions par Monsieur Patrick ARNAUD.

Article 3 :

L'arrêté n° 00.14 du 1er février 2000 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef d'Exploitation, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté de Monsieur Henri EMMANUELLI,
Président du Conseil Général en date du 7 février 2000
portant délégation de signature à Monsieur Bernard TRONC,
Directeur Départemental de l'Equipement**

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bernard TRONC, Attaché Principal des Services Déconcentrés de 1ère classe, Directeur Départemental de l'Equipement ou à M. GONDTRAN, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef d'Arrondissement, Directeur Adjoint, Directeur des Subdivisions à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à son service, les décisions suivantes:

I - Exploitation des routes départementales

- autorisations et prescriptions des mesures de police particulières à adopter en application de l'arrêté permanent du Président du Conseil Général applicable aux chantiers courants.

II - Crédits de fonctionnement et d'équipement des services

Dans le cadre des programmes suivants :

a) Contribution du Département aux frais de fonctionnement et d'équipement des services et dans la limite des crédits votés correspondants, ouverts au siège de la Direction Départementale de l'Equipement en application de la convention du 27 Août 1993 et de ses avenants annuels de reconduction ;

b) Programme annuel d'investissement du Parc départemental fixé par la convention du 30 avril 1993 et les avenants annuels et dans la limite des crédits votés correspondants :

II-1 Signature des lettres de commandes dans la limite du plafond fixé pour les règlements sur facture ou mémoire par l'article 321 du Code des Marchés,

II-2 Constatation et liquidation des dépenses.

III - Programme de travaux d'entretien et d'investissement de voirie

1 - Dans le cadre des opérations de travaux dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par la Direction de l'Aménagement avec délégation au chef de subdivision ou de CDES des missions de contrôle général des travaux, décomptes des travaux, dossiers des ouvrages exécutés et opérations préalables à la réception :

Tous actes relatifs aux missions de maîtrise d'oeuvre susvisées à l'exception de l'ordre de service de commencer des travaux et des ordres de service modifiant les clauses techniques ou financières des marchés.

2 - Dans le cadre des opérations programmées et dont la maîtrise est entièrement déléguée à la Subdivision de l'Equipement ou à la CDES :

Tous les actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre.

3 - Pour ce qui concerne, d'une part les délégations de maîtrise d'oeuvre évoquées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, et d'autre part les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la voirie départementale dans la limite des affectations et ouvertures de crédits notifiées à la Subdivision ou à la CDES.

- a) les commandes de fournitures ou de prestations au Parc de l'Equipement ainsi que celles couvertes par un marché à commandes conclu par le Département.
- b) les commandes de petites fournitures nécessaires à l'entretien routier (chap. 936.2) limitées aux dépenses dont le montant annuel n'excède pas par nature 20 000 F.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Bernard TRONC ou Olivier GONDTRAN, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Monsieur Alain LAMONTAGNE, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef du Service de la Route ou M. Yves PASCO, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef du Service du Personnel et de l'Administration Générale.

Article 3

Délégation est également donnée, sous l'autorité de M. Bernard TRONC, Directeur Départemental de l'Equipement, aux fonctionnaires dont les noms suivent, dans la limite des circonscriptions ou services dont ils ont la charge de façon permanente ou par intérim :

3-1 - pour signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les documents visés à l'article 1er-I

- . Mme Lydie FAURE-DEBERNARDI, Ingénieur des TPE, chargée de la Cellule Départementale d'exploitation et de Sécurité
- . M. Jean Claude FOATA, Secrétaire Administratif de classe supérieure des services déconcentrés

3-2 - pour signer, dans le cadre de leurs attributions fonctionnelles, les documents visés au II-1 et II-2 de l'article 1er

UNITES COMPTABLES	NOMS ET PRENOMS	GRADES
<u>SPAG Moyens Généraux</u>	LE BOURNOT Philippe	S.A.de classe normale
<u>Parc Départemental</u>	PEBAYLE Michel	C.S.P.T.P.E.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, délégation est accordée dans les mêmes limites aux agents chargés d'assurer leur intérim.

- pour signer les bons de commande, dans la limite des crédits disponibles et dans leur domaine respectif

NOMS ET PRENOMS	DOMAINE D'ACTIVITE
BURGALAT Max	Informatique
SALVAT Jean-Claude	Formation

3-3 - pour signer dans la limite de leurs attributions fonctionnelles les documents visés à l'article 1er III

SUBDIVISIONS	NOMS ET PRENOMS	GRADES
AIRE SUR ADOUR	CLAUDE Laurent	C.S.T.P.E.
AMOU	DUPERRE Francis	C.S.P.T.P.E.
CAPBRETON	LISSALDE Jacques	I.T.P.E.
DAX	GAROCHE Hervé	I.T.P.E.
MONT DE MARSAN	GUILBAUD Vincent	I.T.P.E.
MORCENX	HARTELY Michel	I.T.P.E.
PARENTIS	BLASCO Jean-Louis	I.T.P.E.
PEYREHORADE	DARRORT Jean Robert	C.S.P.T.P.E.
ROQUEFORT	DIEMUNSCH Serge	C.S.P.T.P.E.
SAINT SEVER	BERGES Marie Odile	C.S.P.T.P.E.
SOUSTONS	JACQUES Sylvain	I.T.P.E.
TARTAS	TARQUIS Pierre	I.T.P.E.
VILLENEUVE DE MARSAN	BAGAGE Gérard	C.S.P.T.P.E.
CDES	FAURE DEBERNARDI Lydie	I.T.P.E.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, délégation est accordée dans les mêmes limites aux agents chargés d'assurer leur intérim ou aux agents désignés ci-après :

SUBDIVISIONS	NOMS ET PRENOMS	GRADES
CAPBRETON	VIVES Gérard	A.T.T.P.E.
DAX	LABAT Bernard	A.T.T.P.E.
MONT DE MARSAN	SALVAT Bernard	A.T.T.P.E.
MORCENX	KAZMIERCZAK Christian	A.T.T.P.E.
PARENTIS	VITIELLO Jean Maxime	A.T.T.P.E.
PEYREHORADE	LEGLIZE Marc	Cont. P.T.P.E.
ROQUEFORT	DUNOUAU Christian	Cont. T.P.E.
SAINT SEVER	LAENS Claude	Cont. T.P.E.
SOUSTONS	CABALOUE Pierre	Cont. P.T.P.E.
TARTAS	LAGUE Jean-Jacques	Cont. P.T.P.E.
VILLENEUVE DE MARSAN	DESTOUT Bernard	Cont. P.T.P.E.
CDES	FOATA Jean-Claude	S.A. de classe supérieure

Article 4

Les arrêtés n° 00.15 et 00.16 du 1er février 2000 sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

Article 5

M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur Départemental de l'Equipment, M. le Directeur de l'Aménagement et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par arrêtés du 10 février 2000, le Président du Conseil Général des Landes a désigné les Conseillers Généraux ci-dessous nommés pour siéger dans les organismes suivants

Organe administratif concerné	Représentant titulaire	date et n° de l'arrêté abrogé
Mission Landaise pour l'Insertion des Jeunes	Louis CAULONQUE Danielle MICHEL Jean-Cl. SESCOUSSE	25.05.98 98.66
Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques	Yves BIDOUZE, Directeur d'un établissement pour personnes handicapées mentales à Lit et Mixe	04.01.99 99.01
Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique	Jean-Claude DEYRES	01.04.99 99.06
Agence Régionale de l'Energie, de l'Environnement et des Matières Premières (AQUITAINERGIE)	Jean BOURDEN	25.05.98 98.68
Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale	Guy DESTENAVE Alain SIBERCHICOT	12.11.98 98.76
Comité Technique et Commission Permanente Départementale de la Compagnie d'Aménagement Rural d'Aquitaine (C.A.R.A.)	Jean-Marc BOINE Guy DESTENAVE Franck MARCADE Alain SIBERCHICOT	25.05.98 98.65

Par arrêtés du 10 février 2000, le Président du Conseil Général des Landes a désigné les personnalités ci-dessous pour le représenter dans les organismes suivants

Organe administratif concerné	Représentant	date et n° de l'arrêté abrogé
Commission d'Appel d'Offres	Jean BOURDEN	31.03.98 98.27
Commission « délégation de services publics »	Jean BOURDEN	31.03.98 98.29
Conseil départemental institué près du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	Jean SALINAS	14.04.98 98.37
Conseil départemental d'Insertion	Jean-Claude DEYRES	14.04.98 98.36
Conseil d'Administration de la Maison d'Enfants « Castillon » à Tarnos	Alain SIBERCHICOT	14.04.98 98.32
Conseil départemental de Prévention de la Délinquance	Jean-Claude DEYRES	27.04.98 98.59
Association Départementale d'Information sur le Logement	Danielle MICHEL	14.04.98 98.35

Organne administratif concerné	Représentant	date et n° de l'arrêté abrogé
Fonds de Solidarité pour le Logement	Guy DESTENAVE	27.04.98 98.58
Commission Consultative Paritaire Départementale relative aux Assistantes et Assistants Maternels	Jean-Claude DEYRES	27.04.98 98.47
Commission Départementale de la Lutte contre le Travail Illégal	Alain DUTOYA	30.06.99 99.07
Comité Départemental de la Formation Professionnelle, de la Promotion Sociale et de l'Emploi	Jean-Cl. SESCOUSSE	27.04.98 98.57
Comité de Programmation Départemental « Objectif 5b »	Alain SIBERCHICOT	11.05.98 98.60
Comité Régional de Suivi du Programme « Objectif 5b »	Alain SIBERCHICOT	27.04.98 98.50
Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural	Alain DUTOYA	24.04.98 98.44
Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics	Alain SIBERCHICOT	14.04.98 98.31
Comité Régional du Tourisme	Jean-Claude BRETHES	14.04.98 98.34
Association Tourisme en Espace Rural	Jacques DUCOS	27.04.98 98.49
Commission de Gestion et de Surveillance du Domaine Départemental d'Ognoas	Alain SIBERCHICOT	09.06.98 98.72
Commission de Surveillance du Laboratoire Départemental	Alain SIBERCHICOT	09.06.98 98.71
Commission d'Aménagement Foncier	Titulaire : Elisabeth SERVIERES Suppléant : Guy DESTENAVE	25.05.98 98.69
Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture	Franck MARCADE	14.04.98 98.33
Comité Départemental de Lutte contre la Fièvre Aphteuse	Franck MARCADE	27.04.98 98.48
Conférence Régionale pour l'Elimination des Déchets Industriels en Aquitaine (C.R.E.D.I.A.)	Alain SIBERCHICOT	24.04.98 98.43
Commission Départementale de Gestion de l'Espace Rural	Alain SIBERCHICOT	27.04.98 98.54
Commission Consultative des Transports Scolaires	Christian CAZADE	27.04.98 98.53
Commission Consultative Economique de l'Aérodrome de Biarritz-Bayonne-Anglet	Jean-Cl. SESCOUSSE	24.04.98 98.40
Commission Départementale des Carrières	Christian CAZADE	07.07.99 99.09
Conseil Départemental de l'Education Nationale	Jean-Cl. SESCOUSSE	25.05.98 98.61
Conseil d'Administration de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Aquitaine	Jean-Cl. SESCOUSSE	24.04.98 98.42
Commission de Recrutement du Personnel Départemental	Jean SALINAS	27.04.98 98.52
Commission du Service Social du Personnel Départemental	Jean SALINAS	27.04.98 98.51

ARRETES***Cabinet***

Organe administratif concerné	Représentant	date et n° de l'arrêté abrogé	
Commissions Administratives Paritaires du Personnel du Conseil Général	Jean SALINAS	14.04.98	98.39
Comité Technique Paritaire du Personnel du Conseil Général	Jean SALINAS	14.04.98	98.38
Comité d'Hygiène et de Sécurité du Personnel Départemental	Jean SALINAS	24.04.98	98.45